

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 10 août 2022

OBJET : 22/2022

**ACTUALISATION ANNUELLE DES TARIFICATIONS : FACILITER LE
FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET LA GESTION COMPTABLE DES
RECETTES MUNICIPALES**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE DIX AOÛT à NEUF HEURES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	17	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. NOEL Grégory ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Absent (s)	5	Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX
Pouvoir (s)	7	Mme Marie LESCOU-GOURGUE à M. Jean-François BUER ; M. Jean-Philippe SIMON à M. Bruno DUBOS ; M. Jean-Michel JADAS à M. Bernard LAVERGNE ; Mme Christine CHABOT à Mme Monique LOREAU ; Mme Laurianne VEYRET à M. Joël COLLET ; M. Julien BOUILLOT à Mme Michelle COMBA ; M. Grégory NOEL à Mme Hélène DESHAIES
Secrétaire de Séance :		Mme Marie TOULET
Date d'envoi de la convocation :		4 août 2022

Expose

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L.2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L.2331-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Afin de regrouper les différentes délibérations des tarifs des services municipaux, il a été décidé de concentrer en un seul document la présentation de ces tarifs.

1) Tarifs locations Espace Culturel

		Associations Communales		Associations hors commune et Administration	Organisateur de spectacles / Entreprises et Comité d'entreprise
		1ère utilisation	2ème utilisation		
Salle de spectacle, régie et espace accueil/bar	Avec gradins	Gratuit	450 €	750 €	1 000 €
	Sans gradins	Gratuit	350 €	650 €	900 €
Salle de spectacle, régie et espace accueil/bar & chapiteau (espace réception)	Avec gradins	Gratuit	850 €	1 150 €	1 600 €
	Sans gradins	Gratuit	650 €	950 €	1 400 €
Matériels supplémentaires (Chaises, tables, grilles d'exposition,)		Gratuit	Forfait 50 €	Forfait 50 €	Forfait 50 €
Frais de ménage		Gratuit *	100 €	150 €	150 €
Caution		1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

Les tarifs sont fixés à la location

*Ménage à la charge des associations ou facturation du tarifs de la prestation à 150 €

2) Tarifs utilisation des salles communales

Salles	Tarifs Utilisateurs (Par jours)	
	Foulayronnais	Hors commune
SAINT MARTIN 70 PERSONNES ASSISES	120 €	170 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	140 €	190 €

100 PERSONNES ASSISES		
FRANQUETTE 70 PERSONNES ASSISES	120 €	170 €
ARTIGUES 70 PERSONNES ASSISES	120 €	170 €
SALLES DES FETES 270 PERSONNES ASSISES	150 €	190 €
MONBRAN 60 PERSONNES ASSISES	60 €	100 €
CHAPITEAU DE FLOTTIS 250 PERSONNES ASSISES 350 PERSONNES DEBOUTS	300 €	450 €
BARNUM 4*6	50 €	120 €

Associations Communales : Gratuite et réservation à la demande

Caution et frais de ménage : Tarif Hors-Commune de la Salle en deux chèques dont 50% représente les frais de ménages.

3) Tarifs abonnement médiathèque

Tarifcation Médiathèque par famille

Durée de l'abonnement	Foulayronnais	Hors commune
1 an	5 €	8 €

4) Tarifs accueil de loisirs

TARIFS Accueil de loisirs – MERCREDI

Quotient Familial	Journée	Demi-journée avec ou sans repas
Inf. 500	2.80 €	1.80 €

AR Prefecture

047-214701005-20220810-222022-DE
Reçu le 23/08/2022
Publié le 23/08/2022



501 à 850	3 €	2 €
851 à 1 000	6.50 €	4.50 €
1001 à 1400	7 €	5.50 €
1401 à 1800	8 €	6 €
1801 à 2100	9 €	7.50 €
2101 et plus	10 €	8 €
Hors commun e	10.50 €	8,50 €

TARIFS Accueil de loisirs - Périodes de vacances

Quotient Familial	Journée	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
inf. 500	3,00 €	2,80 €	1,80 €
501 à 850	3,60 €	3,00 €	2,00 €
851 à 1000	8,00 €	6,50 €	4,50 €
1001 à 1400	9,00 €	7,00 €	5,50 €
1400 à 1800	10,00 €	8,00 €	6,00 €
1801 à 2100	11,00 €	9,00 €	7,50 €
2101 et plus	12,00 €	10,00 €	8,00 €
Hors Commune	12,50 €	10,50 €	8,50 €

TARIFS Accueil de loisirs – Périscolaire

Quotient Familial	Accueil Périscolaire (Forfait Mensuel)
inf. 500	9 €
501 à 850	10 €
851 à 1000	12 €
1001 à 1400	13 €
1400 à 1800	14 €
1801 à 2100	15 €
2101 et plus	16 €
Hors Commune	17 €

5) Tarifs restauration scolaire : Tarification sociale dans les cantines scolaires

Depuis le 1er avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro.

Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'1 euro, pour les cantines des écoles élémentaires, et des écoles maternelles depuis le 1er janvier 2020.

Depuis le 01 janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat peut être porté de 2 € à 3 € par repas servi et facturé à 1 € ou moins aux familles.

L'aide est versée à deux conditions :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles (Quotient familial)

- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser un euro par repas.

Les communes et intercommunalités concernées sont :

- Les communes éligibles à la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale qui ont conservé la compétence cantine
- Les établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence cantine lorsque deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible à la DSR cible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29

Vu les nouveaux tarifs de la restauration scolaire de cette présente délibération

Considérant le soutien de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires,

Vu la convention en Pièce Jointe,

Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale ;

Considérant que les conditions suivantes sont remplies :

- Commune éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale.
- Tarification sociale comportant au moins 3 tranches.
- Tranche la plus basse ne dépassant pas 1 € par repas.

Cantine Scolaire

Quotient Familial	Tarification 2022
0-500	0,99
501-850	2,48
851 à 1000	2,82
1001 à 1400	2,93
1401 à 1800	3,07
1801 à 2100	3,15
2101 à +	3,26
Hors commune	5,55

6) Tarifs mise à disposition des agents communaux

Facturation des services exceptionnels pour le compte des tiers (coût par agent mobilisé) :

	Associations Communales		Associations extérieures à la commune		Entreprises
	1 ^{ère} Utilisation	2 ^{ème} Utilisation	1 ^{ère} Utilisation	2 ^{ème} Utilisation	
Tarif de 7h00 à 21h00	Gratuit	18€00/h	19€00/h	20€00/h	21€00/h
Tarif de 21h00 à 7h00	Gratuit	22€00/h	23€00/h	24€00/h	25€00/h
Dimanches et jours fériés	Gratuit	24€00/h	25€00/h	26€00/h	27€00/h

7) Tarifs d'occupation du Domaine Public

	Associations Communales		Associations extérieures à la commune		Entreprises
	1 ^{ère} Utilisation	2 ^{ème} Utilisation	1 ^{ère} Utilisation	2 ^{ème} Utilisation	
Espace Flottis	Gratuit	180 € / J	180 €/ J	250 €/ J	280 €/ J
Esplanade d'Artigues	Gratuit	50 €/ J	50 €/ J	70 €/ J	80 €/ J
Place de Monbran	Gratuit	50 €/ J	50 €/ J	70 €/ J	70 €/ J

8) Tarification de la redevance d'occupation du domaine public pour enseigne publicitaire non lumineuse

Type de dispositif	Superficie du Dispositif	unité de Tarification	Tarif Mensuel
Dispositifs publicitaires ou pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	Inférieur à 1,5 m ²	m ²	20 €
	Supérieur à 1,5 m ²	m ²	40 €

Cette tarification ne s'applique pas à la pose de Banderole

Cette tarification est diminuée de 75% si le prestataire s'engage à une publication des informations municipales par convention.

9) Tarifs de location des panneaux lumineux à des fins commerciales

Tarifs de Communications sur Panneaux LED - Ville de Foulayronnes									
Nombre de Semaine	1 Panneau			2 Panneaux			3 Panneaux		
	Tarif brut	Remise	Tarif Net	Tarif brut	Remise	Tarif Net	Tarif brut	Remise	Tarif Net
1	100 €		100 €	150 €		150 €	200 €		200 €
2	200 €		200 €	300 €		300 €	350 €		350 €
3	300 €		300 €	450 €		450 €	500 €		500 €
4	400 €	5%	380 €	600 €	6%	564 €	650 €	8%	598 €
8	800 €	8%	736 €	1 200 €	9%	1 092 €	1 600 €	11%	1 424 €
12	1 200 €	11%	1 068 €	1 800 €	12%	1 584 €	2 200 €	14%	1 892 €
16	1 600 €	14%	1 376 €	2 400 €	15%	2 040 €	3 200 €	17%	2 656 €
20	2 000 €	17%	1 660 €	3 000 €	18%	2 460 €	4 000 €	20%	3 200 €

Les tarifs sont hors PAO

Tarifs de Communications sur Panneaux LED - Ville de Foulayronnes - Club Entreprise Foulayronnais									
Nombre de Semaine	1 Panneau			2 Panneaux			3 Panneaux		
	Tarif brut	Remise	Tarif Net	Tarif brut	Remise	Tarif Net	Tarif brut	Remise	Tarif Net
1	100 €	30%	70 €	150 €	30%	105 €	200 €	40%	120 €
2	200 €	30%	140 €	300 €	30%	210 €	350 €	40%	210 €
3	300 €	30%	210 €	450 €	30%	315 €	500 €	40%	300 €
4	400 €	30%	280 €	600 €	30%	420 €	650 €	40%	390 €
8	800 €	35%	520 €	1 200 €	35%	780 €	1 600 €	50%	800 €
12	1 200 €	35%	780 €	1 800 €	35%	1 170 €	2 200 €	50%	1 100 €
16	1 600 €	35%	1 040 €	2 400 €	35%	1 560 €	3 200 €	50%	1 600 €
20	2 000 €	35%	1 300 €	3 000 €	35%	1 950 €	4 000 €	50%	2 000 €

Les tarifs sont hors PAO

Tarification de la PAO : 150 €

10) Tarifs de l'occupation du Domaine Public pour les marchés festifs

Emplacement	Prix en € à la journée
< 5m ²	20 €
> 5m ²	40 €

11) Tarifs de l'occupation du Domaine Public pour la place du Marché

Emplacement	Prix en € à la journée
< 5m ²	31 €

12) Autorisation d'occupation du domaine public consentie sur la Place du Marché

Emplacement avec ou sans terrasse	Prix en € mensuel
< 5m ²	120 €
> 5m ²	240 €

L'autorisation d'occupation du domaine public est consentie par le biais d'une convention. Cette convention ne pourra être ni transférée, ni cédée sous quelque forme que ce soit sans l'accord de la Commune.

Le signataire de la convention s'acquittera des frais de branchement aux réseaux. Ce montant sera révisé chaque année sur le mois de Février sur la base de l'indice de référence des loyers

13) Forfait reprographie

Le coût des travaux de reprographie est refacturé sur la base du relevé des consommations réellement constatées, suivant la tarification indiquée ci-dessous :

Prix par page :

- Photocopie noir et blanc A4 0,05 €
- Photocopie noir et blanc A3 0,10 €
- Photocopie couleur A4 0,20 €
- Photocopie couleur A3 0,30 €

14) Tarifs des concessions cimetièrre et taxes funéraires

Cimetières :

- 155.00 euros le m²

Columbarium :

- 230 euros pour 15 ans
- 460 euros pour 30 ans

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif aux dispositifs de la cantine à 1€ à partir du 1^{er} Septembre 2022,
- **VALIDE** l'application de la nouvelle tarification des services au public,
- **APPLIQUE** à compter du 1^{er} Septembre 2022, la nouvelle tarification des services au public comme définie,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de
deux mois à compter des formalités de publication
et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**



Bruno DUBOS.